

PERSONNES PHYSIQUES VAUD : GENERALITES ET INDEPENDANTS

SUCCESSION – DONATION – GAIN IMMOBILIER – DROIT DE MUTATION

SECTION VAUDOISE DE L'OREF

(ORDRE ROMAND DES EXPERTS FISCAUX DIPLOMÉS)

EN COLLABORATION AVEC

L'ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE DES IMPOTS (ACI)

Cours du 23 Février au 28 Avril 2026

Finance d'inscription : CHF 800.— pour 7 soirées (présentiel uniquement)
Support de cours en format électronique PDF exclusivement (à télécharger)

COURS DE FISCALITE JUNIOR

Administration et inscription

Bulletin d'inscription à compléter exclusivement en ligne sur la plateforme Infomaniak

Lien inscription

Le paiement se fait sur cette même plateforme.

Emails johanna.torres@pwc.ch / gil.walser@pwc.ch

Généralités et objectifs

Les cours proposés par la section vaudoise de l'OREF (Ordre Romand des Experts Fiscaux diplômés), avec la participation de certains collaborateurs de l'administration cantonale des impôts du canton de Vaud, représentent une excellente occasion pour les praticiens dans le canton de Vaud d'acquérir les notions de base, d'approfondir et de mettre à jour leurs connaissances en matière de fiscalité des personnes physiques et impôts spéciaux. Ils s'adressent en particulier aux mandataires se trouvant à l'aube de leur carrière en fiscalité.

Les enseignants exposeront les notions théoriques liées à la fiscalité pour personnes physiques vaudoises (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) et illustreront ces notions par des cas pratiques. Il a été intégré les impôts spéciaux (succession, donation, gain immobilier et droit de mutation), ainsi que les répartitions et l'impôt à la source afin d'élargir les connaissances des participants.

L'objectif des cours proposés est de permettre aux praticiens de la fiscalité, dans le canton de Vaud, d'assimiler les mécanismes liés au système fiscal et de pouvoir compléter les déclarations d'impôts des personnes physiques.

Responsable du cours

Javier Reyes, membre du Comité de l'OREF, section vaudoise, expert fiscal diplômé, expert fiscal CSI diplômé, Associé JR & Associés Tax Advice SA, Lausanne

Gil Walser, président de l'OREF, section vaudoise, expert fiscal diplômé, licence en droit, Associé PwC Lausanne

Public cible

Les cours s'adressent principalement aux collaborateurs de fiduciaires, de banques et d'assurances mais également à toute personne intéressée. Le public visé se compose de personnes qui ont jusqu'à quelques années d'expérience en fiscalité.

Dates (le programme exact des cours sera transmis avec la confirmation d'inscription)

Les cours auront lieu de 17h à 21h

Une verrée de clôture de séminaire sera organisée après le cours du 28 Avril (à partir de 20h)

Programme

Cours 1 (Lundi 23.02): Introduction, généralités et perception

Cours 2 (Lundi 23.02): Imposition dans le temps et assujettissement

Cours 3 (Mardi 03.03): Activité dépendante

Cours 4 (Mardi 03.03): Prévoyance

Cours 5 (Lundi 09.03): Activité indépendante

Cours 6 (Mardi 17.03): Impôt spéciaux (succession/donation/GI/droit de mutation)

Cours 7 (Mardi 17.03): Procédure en droit fiscal

Cours 8 (Lundi 23.03): Répartitions intercantonales du revenu et de la fortune

Cours 9 (Lundi 23.03): Impôt à la source des personnes physiques

Cours 10 (Lundi 20.04): Rendement de la fortune

Cours 11 (Mardi 28.04): Imposition de la famille et déductions générales et sociales

Lieu et organisation du séminaire

Maison de la communication - Auditoire 1C - Avenue de Flormont 1 Lausanne
L'établissement est situé au cœur de Lausanne. À seulement 1 minute du parking
Bellefontaine et à 5 minutes à pieds de la gare.

Cours en présentiel uniquement

Enseignants

- **Pierre Dériaz**, Expert fiscal diplômé, directeur de la division taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Anabelle Koch, LL.M.** Columbia, Responsable du Centre de compétences Economique PP, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Chloé Jeanneret-Gris**, Experte fiscale CSI, tit. Brevet d'avocate, Adjointe au Centre de compétences personnes physiques, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Julie Tecon**, Juriste-fiscaliste, Adjointe au Centre de compétences personnes physiques, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Samuel Meylan**, Directeur, Responsable du Conseil fiscal/patrimonial pour les personnes résidentes en Suisse, Groupe Lombard Odier, Genève
- **Sarra Perrin**, membre du Comité de l'OREF, section vaudoise, licenciée HEC Lausanne, experte fiscale diplômée, Associé Perrin & Co LLC
- **Thierry De Miti**, Expert fiscal diplômé, licencié en droit, associé de De Miti Conseils SA à Lausanne
- **Javier Reyes**, voir ci-dessus
- **Gil Walser**, voir ci-dessus

Honoraires

- CHF 800.— par personne pour 7 soirées de formation de quatre heures chacune.

La finance d'inscription comprend les cours ainsi que le support de cours (format électronique) qui contient à la fois la théorie et les cas pratiques exposés durant la formation.

Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation après confirmation de participation, la part suivante sera retenue :

- | | |
|---|------|
| • jusqu'à 30 jours avant le début des cours | 20% |
| • de 29 jours jusqu'à 7 jours avant le début des cours | 50% |
| • durant la semaine précédant le début des cours ou en cas de non-participation | 100% |